

Compte-Rendu du Conseil Municipal du 27 septembre 2017

Présents :

Le maire Michel Andrieux, la 1^{re} adjointe Marie-Françoise Duverger, le 2^e adjoint Frédéric Eymery.
Les conseillers : Jean-Louis Beylier, Robert Drury, Laurette Gueidan, Marjorie Koerts, Vanessa Mornas.

Absents :

Virginie Gruau (procuration donnée à Marie-Françoise DUVERGER)

Secrétaire de séance : Marie-Françoise DUVERGER

La séance est ouverte à 18h30.

L'ordre du jour appelait les questions suivantes dont certaines donnaient lieu à des délibérations :

1- Approbation du Compte-rendu du conseil de juillet 2017 :

Non approbation par le conseil municipal.

Mr Beylier demande qu'on figure l'importance de la régie plutôt que la réalisation par une entreprise.

2- Distinction désormais entre le Compte-Rendu et le Procès-Verbal de la réunion :

Le Compte-Rendu est affiché. Le Procès-Verbal reste en mairie mais peut être consulté.

3- Rappel de notre Trésorerie au 22/09/2017 :

Au 26/09/2017 : 78 904,98€

4- Travaux réalisés depuis le 5 juillet 2017 :

a) Finitions de la Salle des Fêtes : par l'entreprise ADAM d'Angoisse = 966€.

b) Travaux en régie de l'adduction d'eau à Bourneix : Travaux entrepris depuis le 4 avril et non terminés. 2 devis étaient en concurrence dont entreprise PRADEAU. Mais vote du conseil pour les travaux en régie.

Le maire fait part de la remarque suivante :

Si le principe des travaux en régie n'est pas remis en cause, en revanche la régie doit être employée pour des travaux généraux qui n'entravent pas l'entretien général de la commune.

Avec les travaux en régie du secteur de Bourneix : travaux commencés depuis le 4 avril 2017 et non terminés à ce jour (d'après les habitants qui m'ont fait part de leur remarque) l'entretien de la commune a eu à souffrir de cette manière de régler le problème de l'adduction d'eau.

Une entreprise spécialisée avait été contactée (l'entreprise PRADEAU), le coût par l'entreprise était, selon le devis, de 65 000€/TTC mais il déclenchait la récupération de la TVA et, d'autre part, nous bénéficions de la « garantie décennale » et la certitude que toutes les normes étaient respectées.

Cela ne remet pas en cause le travail effectué par notre technicien communal, bien au contraire. Il a même du mérite de travailler dans des conditions difficiles.

Mr BEYLIER, fervent partisan du travail en régie, détaille tout ce qui a été réalisé par ce truchement et défend l'idée de cette « position » qui a fait ses preuves et permet, selon lui, de maîtriser les coûts. Et s'agissant de la commune, de tous temps, la régie a été utilisée par les mandatures précédentes. Y déroger, c'est s'exposer à des dépassements budgétaires dont nous n'avons pas les moyens.

- c) Finition du pourtour de la Mairie avec la matérialisation de la place « handicapé » :
Soit on fait appel au SIVA auquel cas la subvention prévue de 2 860€ est annulée.
Soit on a affaire à l'entreprise en on bénéficie de cette subvention.
Décision du Conseil Municipal : **SIVA exclusivement.**
- d) Deux subventions GRVC non utilisées pour un montant de 15 132,60€ :
Il semble que le plus urgent, c'est le parking de la salle des fêtes.
Un devis a été demandé à l'entreprise PIASSOU, il sera à disposition dès que possible pour une réalisation en 2018. Nécessité d'autres devis.
Décision du conseil municipal : **pas de décision**
- e) Réunion de travail avec la Communauté de Communes sur le PLUI.
- f) Communes nouvelles :
Création d'une commission municipale : réunion spéciale du conseil sur cette question
Consultation de la population en novembre ou décembre (prévoir une date possible).

5- Délibérations :

- a) Réfection du parking Salle des fêtes :
Décision du conseil municipal : **pas de décision (en attente d'autres devis)**
- b) Adhésion au PNR (Parc Naturel Régional Périgord-Limousin) :
Décision du conseil municipal : **Oui à l'unanimité**
- c) Eau :
La délibération proposée est l'adhésion à Vienne-Briance-Gorre comme syndicat.
Après quoi, le Conseil Communautaire qui se tiendra le 29/09/17 actera les compétences, notamment l'eau.
Décision du conseil municipal : **Décision négative du conseil par 6 voix contre 3**
- d) Délibération sur l'éclairage nocturne : Maintien de l'horaire actuel 0h/5h
- e) Une remise a été accordée à titre exceptionnel pour la location de la salle des fêtes : Remise de 50€. Après information, Mme Gueidan remboursera les 50€.

EAU

La délibération sur l'eau a été très discutée.

Au début de la réunion, à 18h30, j'ai accueilli le Président du syndicat Vienne-Briance-Gorre : Mr Leboutet, maire de Bosmie-L'Aiguille.

Le président a présenté au conseil municipal le syndicat et a insisté sur le professionnalisme mis en œuvre. Par ailleurs, il a également fait part de la tarification en vigueur :

- Le prix du m3 pour le syndicat est de 2,11€/TTC (le prix du m3 actuellement dans la commune du Chalard est de 2,42€/TTC).

De nombreuses questions ont été posées par Mr Beylier, lui-même étant un défenseur du principe de la Régie Communale :

- Notamment le tarif de branchement de compteur : Mr Leboutet répond 1 500€ contre 550€ facturés actuellement par la régie communale.
- Mr Beylier souligne également que les 4 points communaux seraient facturés à la commune par le syndicat (alors qu'à ce jour c'est gratuit) soit entre 1 200 à 1 500€.

Il a quand-même été mentionné que la commune avait déjà une convention avec Vienne-Briance-Gorre et celle-ci devrait être reconduite avant la fin de l'année.

Après le départ de Mr Leboutet, le conseil a débattu longuement du problème avant de se prononcer sur l'adhésion au syndicat.

La décision du conseil a été négative par 6 voix contre 3.

Le maire fait part de sa position : une adhésion comme l'ont fait les autres communes de la Communauté de Commune.

La Communauté de Communes se réunit le 29 septembre et actera sa prise de compétences sur l'eau à compter du 1^{er} janvier 2018.

PARC NATUREL REGIONAL PERIGORD-LIMOUSIN

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a décidé son adhésion au PNR.

Cette démarche positive fait suite à la visite de Mr Chabot, maire de St-Pierre-de-Frugie et Mr Château Directeur du PNR.

C'est un plus évident pour la commune. Il reste maintenant à peaufiner d'autres démarches (notamment avec la Région Nouvelle Aquitaine).

Celles-ci seront menées directement par le PNR

6- Modifications budgétaires :

- a) Diminution de l'enveloppe « Fêtes et Cérémonies » de 5 500€ à 4 500€ :
Décision du Conseil : **NON ! Maintien de la somme inscrite au budget**
- b) Noël Anciens et Enfants :
Décision du Conseil : **pas de décision prise**
- c) Demande d'un fond de concours pour la réfection de la toiture de la mairie :
Dossier déposé à la Communauté de Communes le 28/09/17 mais dossier inéligible (réponse de la Préfecture le 28/09/17).

Conclusion :

Le conseil municipal a siégé de 18h30 à 22h15.

Au début, avant l'ouverture officielle du Conseil, les conseillers ont protesté à l'arrivée de Mr Julien Roudier dont la démission avait été donnée préalablement en mairie, mais sans qu'elle ait été mentionnée à la Préfecture par l'intéressé. Un débat s'en est suivi. Après une suspension de séance, Mr Roudier a quitté la salle sans avoir participé aux questions débattues.

Le Maire
Michel Andrieux

